

# Résultats statistiques

## Les élections fédérales dans le canton de Genève en 2007

### Commentaires

Dans le canton de Genève, le taux de participation aux élections fédérales d'octobre 2007 a été de 47,5 %. Ce taux est calculé, pour la première fois, sur la base des cartes d'électeur reçues, dans une optique d'harmonisation avec la pratique européenne. En prenant en compte, comme auparavant, le nombre de bulletins rentrés, le taux de participation se fixe à 46,7 %, pour le Conseil national, et à 45,5 %, pour le Conseil des Etats, soit les taux les plus hauts depuis 1971.

Parmi les onze représentants de Genève à la Chambre basse, neuf hommes et deux femmes ont été élus, soit une femme de moins qu'en 2003 et 1999. A l'échelle des partis politiques, les Verts obtiennent pour la première fois deux mandats, alors que l'extrême gauche perd le seul siège qu'elle détenait.

En ce qui concerne la Chambre haute, les deux élus proviennent des Verts et des Socialistes. Pour la première fois, les partis de l'Entente (démocrate-chrétien, libéral et radical) n'y sont donc pas représentés.

A noter encore que, lors de l'élection des Conseillers nationaux, l'Union démocratique du centre (UDC) devient le premier parti du canton (21,1 % du total des suffrages), suivie par les Socialistes (19,1 %). Pour l'élection des conseillers aux Etats, les candidats élus (Liliane Maury Pasquier et Robert Cramer) obtiennent respectivement 26,6 % et 24,6 % des suffrages valables.

### Pour en savoir plus

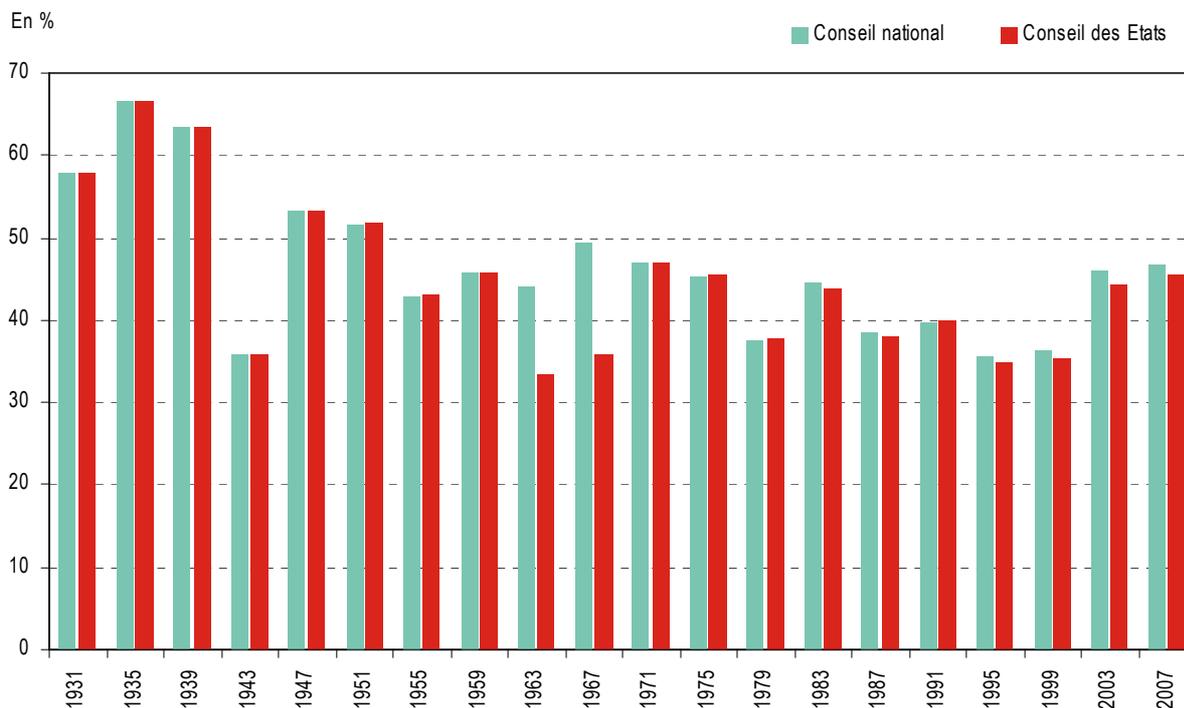
Les résultats détaillés des élections fédérales de 2007 dans le canton de Genève, ainsi que des données rétrospectives remontant à 1971, sont disponibles sur le site internet de l'OCSTAT, à l'adresse suivante :

[http://www.geneve.ch/statistique/statistiques/domaines/17/17\\_02/aperçu.asp](http://www.geneve.ch/statistique/statistiques/domaines/17/17_02/aperçu.asp)

Voir graphique au verso.

Contact : Paolo De Faveri (Tél. : 022.388.75.48)

Taux de participation aux élections fédérales dans le canton de Genève, depuis 1931 (1)



(1) Taux calculé selon l'ancienne définition (à des fins de comparaison), sur la base du nombre de bulletins rentrés, rapporté au nombre d'électeurs inscrits.

Source : Chancellerie d'Etat / Office cantonal de la statistique